

EDITO



Les travaux de requalification de la déchèterie d'Arsac arrivent à leur terme et les premières communications sur le sujet suscitent des réactions bien légitimes.

Sachez que dans leur réflexion préalable, les élus de la Communauté de Communes ont pris en compte les tonnages collectés. Une évi-

dente anomalie saute aux yeux : nous recueillons deux fois plus de déchets que la moyenne départementale, soit 490 kg/hab contre 250 kg/hab. Notre territoire n'ayant aucune spécificité qui justifie un tel écart, nos services ont travaillé à rechercher la ou les causes de ce différentiel. C'est à partir de cette étude que les élus ont décidé de mettre en place un nouveau système d'accès. Celui-ci permettra (et la première année sera expérimentale) de peser les apports, de les évaluer et, surtout, de les réserver aux seuls administrés de notre territoire qui sont au travers de la taxe, les seuls à financer les charges de fonctionnement et d'investissements. Ainsi, tout apport provenant de l'extérieur de la CdC coûte à la collectivité sans qu'il ne rapporte de recettes.

Je comprends, et tous les élus avec moi, qu'il y ait des questions concernant ce futur système d'accès.

Pour l'essentiel, ces interrogations sont pertinentes mais doit-on rappeler qu'il s'agit là d'un service public et que tous les élus sont aussi des contribuables et des utilisateurs de ce service ?

Ils sont nullement exonérés de supporter les mêmes impôts et taxes que tout autre administré. Ils n'ont aucun privilège d'accès et de service.

Les seuls objectifs recherchés sont d'avoir un service de très bonne qualité – et ce sera le cas - avec des coûts maîtrisés et nous espérons qu'ils le seront. La qualité des installations et l'évolution du système sont à la hauteur de l'enjeu environnemental majeur qu'il représente pour notre territoire. Et cette compétence est une des priorités de notre mandature. Bien évidemment, nous avons aujourd'hui beaucoup d'incivilités (dépôts sauvages...) et nous sommes conscients du fait que ces effets pervers risquent de s'aggraver.

L'année 2018 sera une année de mise en place, de transition et d'évaluation. A son terme, les élus avec les services de la CdC pourront, si besoin, adapter les conditions d'accès, pendant que des alternatives complémentaires (recyclerie) seront étudiées.

Nous espérons, avec cet équipement unique et performant parvenir à satisfaire les besoins de chacun tout en répondant aux exigences en matière de respect de notre environnement.

Gérard DUBO,
Président de la Communauté
de Communes Médoc Estuaire



NOUVEAU SYSTÈME D'ACCÈS AUX DÉCHÈTERIES

Dans le cadre de sa compétence gestion et élimination des déchets, et dans un souci constant d'améliorer les services à ses administrés, la Communauté de Communes met en place **un nouveau système d'accès sur ses 2 déchèteries communautaires**.

En 2016, plus de 13 000 tonnes de déchets ont été apportées sur ces sites, soit plus de 490kg/hab sur une seule année (pour une moyenne départementale de 250kg/hab par an).

Face aux quantités importantes de déchets déposées et à l'augmentation constante des apports, il est indispensable aujourd'hui de mieux comprendre les habitudes des usagers et d'analyser la fréquentation des déchèteries.

Seul un système d'accès informatisé avec attribution d'une carte magnétique nominative permettra d'enregistrer les données, de répartir les usagers par catégories (particuliers, professionnels et collectivités) et d'exploiter ces données pour renforcer l'efficacité du service. L'objectif de ce dispositif est de recentrer le service sur les contribuables du territoire qui le financent.

QUEL FONCTIONNEMENT ? QUELLES CONDITIONS D'ACCÈS ?

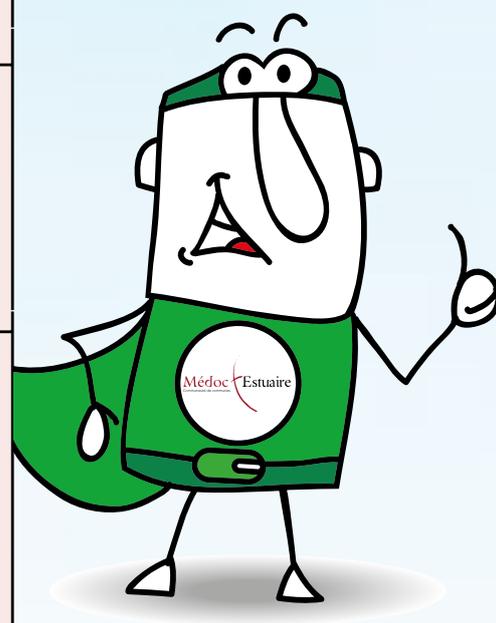
A partir du 02 avril 2018, les déchèteries vont être équipées d'un **système de gestion informatisé** constitué de **ponts-bascules** et de **bornes d'accès** pour la déchèterie d'Arsac et d'un **lecteur portatif de carte pour la déchèterie de Cussac**.

Les usagers devront **obligatoirement** présenter leur **carte d'accès** à l'entrée des déchèteries.

La mise en place de ces équipements s'accompagne de nouvelles conditions d'accès détaillées ci-après.



PARTICULIERS	PROFESSIONNELS
QUELLES CONDITIONS D'ACCÈS ?	
Être résident du territoire de la Communauté de Communes Médoc Estuaire.	Être professionnel avec son siège social sur le territoire de la Communauté de Communes Médoc Estuaire.
Accès autorisé du lundi au dimanche aux déchèteries d'Arsac et de Cussac Fort-Médoc. <i>Cf. horaires au dos.</i>	Accès autorisé uniquement à la déchèterie d'Arsac du lundi au vendredi (hors week-end). Accès interdit * à la déchèterie de Cussac Fort-Médoc. <i>* Seule la déchèterie d'Arsac, est équipée pour l'accueil de volumes et la gestion de la facturation des professionnels.</i>
Accès gratuit jusqu'à 25 passages/an* <i>*Le nombre de passages est révisable chaque année par délibération du Conseil Communautaire.</i>	Accès payant selon une facturation à la quantité de déchets déposés (signature obligatoire d'une convention d'accès).
A partir du 26^{ème} passage, accès payant selon une facturation à la quantité de déchets déposés.	



COMBIEN ÇA COÛTE ?

TARIFS *	
<ul style="list-style-type: none"> Tarifs professionnels Tarifs particuliers (à partir du 26^{ème} passage). 	0,15€ TTC/kg (tous déchets confondus).
Délivrance initiale d'une carte.	GRATUIT (pour les particuliers et les professionnels)
Réédition d'une carte en cas de perte, vol, détérioration ou destruction de la carte initiale.	5€

* Les coûts sont fixés annuellement par délibération du Conseil Communautaire annexée au règlement des déchèteries.

COMMENT OBTENIR SA CARTE D'ACCÈS ?

PARTICULIERS	PROFESSIONNELS
COMMENT OBTENIR SA CARTE D'ACCÈS ?	
Transmission du dossier d'inscription accompagné des justificatifs (avant le 31/12/2017) : <ul style="list-style-type: none"> ► Par dépôt ou envoi postal à la Communauté de Communes : 26 rue de l'Abbé Frémont - 33 460 ARSAC. ► Par mail à decheterie@medoc-estuaire.fr. ► Par dépôt dans votre mairie qui transmettra votre dossier à la Communauté de Communes. 	
Justificatifs à fournir	Justificatifs à fournir
<ul style="list-style-type: none"> Formulaire d'obtention complété et signé. Copie de la pièce d'identité du demandeur. Copie du dernier avis de Taxe d'Habitation. 	<ul style="list-style-type: none"> Convention d'accès aux professionnels complétée et signée. Copie de la pièce d'identité du représentant légal. Copie d'un extrait K-bis de moins de 3 mois.
1 seule carte délivrée par foyer.	1 seul compte établi par professionnel avec possibilité de délivrer jusqu'à 5 cartes maximum.

Vous recevrez **gratuitement** par courrier à l'adresse indiquée votre nouvelle carte **au cours du 1^{er} trimestre 2018** (en raison du volume des demandes à traiter).

Important !
N'attendez pas
pour demander
votre carte !



**INSCRIPTION
JUSQU'AU
31/12/2017
POUR OBTENIR
VOTRE CARTE
D'ACCÈS**

**TOUTES LES
INFORMATIONS :**

- DANS VOS BOÎTES AUX LETTRES
- OU SUR LE SITE WWW.CC-MEDOC-ESTUAIRE.FR/LESCONDITIONSDACCES.HTML



DISPONIBLE EN LIGNE, EN MAIRIES,
À LA CDC OU EN DÉCHÈTERIES.



INFOS TRAVAUX

- **Travaux** : Avril à Décembre 2017.
- **Ouverture** de la déchèterie maintenue **pendant les travaux**.
- **Panneaux d'information sur site** sur les **phasages** et l'**avancement des travaux**.



Guide pratique du tri
(disponible en ligne ou en mairies).

Médoc Estuaire
Communauté de communes

Siège administratif : 33460 Arsac

Tél : 05 57 88 08 08

Fax : 05 57 88 90 64

Infos légales :

Direction de la publication :

Gérard Dubo

Direction de la rédaction :

Fabienne Ouvrard,

Séverine Lagrabette

Conception :

www.studio-abracadabra.fr

Impression : Laplante

Dépôt Légal :

octobre 2017

ISSN 2431-4234



AVANCÉE DES TRAVAUX

Depuis le mois d'août, la plateforme de réception des déchets verts est opérationnelle.

Une première campagne de broyage par broyeur mobile a eu lieu début septembre lorsque la plateforme a atteint sa capacité optimale de stockage (environ 350T).

Le broyat est ensuite transporté vers une filière de traitement adaptée dans des semi-remorques de grande capacité permettant d'optimiser les coûts et réduire les impacts environnementaux du transport.



Aire de dépôt des déchets verts.



Broyage.



Rechargement dans des semi-remorques à fond mouvant.

1 SITE AU NORD ET 1 SITE AU SUD DU TERRITOIRE

DÉCHÈTERIE D'ARSAC

Lundi > Samedi :

8h30-12h et 13h30-18h

Dimanche :

8h30-12h

DÉCHÈTERIE DE CUSSAC

Lundi > Vendredi :

13h30-18h (17h en hiver)

Samedi :

8h30-12h et 13h30-18h

(17h en hiver)

Dimanche :

8h30-12h

**Déchèteries fermées
les jours fériés.**

